

2 Volontaires ou non
– qui s'en soucie ?

4 Diversité des espèces,
diversité culturelle

5 Affectations pilotes
à l'alpage

6 Panorama des activités
en Suisse Romande

«Nous manquions de partenaires»

Après avoir été le chef pendant 17 ans de l'organe d'exécution du service civil, Samuel Werenfels sort de scène. Dans cet interview avec Le Monde Civil, il parle des raisons de sa démission, du développement du service civil et d'une intégration menaçante au sein de la protection civile.

Monsieur Werenfels, quel grade aviez-vous à l'armée ?

Quand j'ai terminé mon service militaire, j'étais major.

Pensez-vous que vous auriez fait du service civil si vous en aviez eu la possibilité ?

Dans les années 1970, lorsque j'ai effectué mon école de recrues, personne ne se posait la question « Service militaire – oui ou non ? ». Les menaces extérieures étaient claires. L'armée avait une mission précise. Comme jeune homme, je ne cherchais pas à savoir si le service militaire avait un sens ou non. Toutefois, la manière dont les individus étaient traités au sein de l'armée m'a rapidement dérangé. Très souvent, en tant que soldats nous n'étions pas considérés comme des citoyens mûrs. Je souhaitais améliorer cela et c'est pourquoi j'ai continué. Cet intérêt pour les solutions destinées aux hommes qui ont un problème avec le service militaire m'a mené jusqu'au service civil.

Depuis l'introduction du service civil, vous êtes le chef de l'organe d'exécution. Qu'est-ce qui a changé depuis lors ? Naturellement, l'organe d'exécution a beaucoup changé. Au début nous étions deux douzaines de personnes. Aujourd'hui, il y a 110 places de travail. Avec un fonctionnement de cet ordre de grandeur surgissent des problèmes structurels et organisationnels d'un autre niveau. Avant, nous nous connaissions tous et les centres régionaux

étaient petits. Aujourd'hui, l'organisation est répartie dans toute la Suisse.

Et comment a évolué le service civil ?

Très fort. En 1996, un jeune homme devait bien réfléchir avant de décider si il allait expliquer à tout le monde qu'il était civiliste. Il était considéré comme quelqu'un qui refuse d'obtempérer. On ne peut plus imaginer cela aujourd'hui. Désormais, il y a très peu de familles suisses qui n'ont pas eu de près ou de loin à faire avec un civiliste. Et il y a très peu d'institutions sociales en Suisse qui ne proposent pas de places d'affectation. Les civilistes ne sont plus pris pour des gens qui refusent d'obtempérer - au contraire : Ils sont même d'accord d'accomplir une prestation supplémentaire en effectuant 1,5 fois la durée du service militaire, alors même qu'ils pourraient facilement se faire réformer s'ils le souhaitent. Le service civil est largement reconnu et c'est un progrès gigantesque.

Qu'est-ce qui vous a incité à quitter votre fonction prochainement ?

Il y a plusieurs raisons. J'ai commencé à travailler pour le service dès 1989 quand j'ai rédigé le premier concept. Je suis un des rares à l'organe d'exécution qui est là depuis le début. Ça a des avantages, mais je crois qu'il est malsain pour une organisation de conserver pendant des années le même homme à sa direction. Dans une organisation, il faut savoir se remettre constamment en question et s'as-

Continuez à lire sur page 3

Commentaire

Un service civil volontaire

Au regard de l'obligation général de servir, le service civil devrait être plus qu'un simple service de remplacement. Au cours des derniers mois, un groupe de travail constitué de représentants issus de CIVIVA et de Service Civil International (Suisse) a mis au point une proposition pour l'agencement d'un service civil volontaire. Cette proposition sera rendue publique au cours du mois d'août par les deux associations, exigeant d'introduire d'un tel service.

Indépendamment du résultat de la votation sur l'obligation générale de servir du 22 septembre prochain, la création d'un service volontaire est importante pour le développement d'une Suisse solidaire et pour le renforcement du travail bénévole. Selon CIVIVA, le service civil ne constitue pas uniquement l'accomplissement de l'obligation générale de servir. Le service civil offre non seulement la possibilité d'accéder à un travail qui fait sens, mais aussi de participer à la cohésion de la société.

Les bénéfices sociétaux doivent se développer indépendamment de l'obligation générale de servir. En outre, les femmes et les étrangers doivent eux aussi pouvoir légitimement profiter des atouts du service civil.

C'est pourquoi CIVIVA renonce à s'exprimer sur le vote à venir concernant l'obligation générale de servir. En cas d'acceptation de l'initiative, il faudra que l'introduction d'un service civil volontaire constitue un axe essentiel de sa mise en œuvre. En cas de refus de l'initiative, il conviendra de renforcer le service civil existant et parallèlement de développer aussi un service civil volontaire.

Samuel Steiner,

Secrétaire général CIVIVA

Editorial

Volontaires ou non – qui s'en soucie ?



Nicolas Zogg,
membre du comité,
représentant de l'ASC

Le service civil serait-il meilleur si le service militaire était supprimé ? A-t-on besoin d'un « oui, je le veux ! » pour faire un civiliste heureux ?

Qui sait – et : qui s'en soucie ?

Celui qui ne veut pas de l'armée peut se faire réformer ou devenir civiliste. Les avantages et les inconvénients se renforcent mutuellement d'une manière artificielle. Une sorte de liberté de choix dénaturée.

Nous avons déjà fait un long chemin, mais celui qui reste à faire est encore plus long. Que le civiliste soit astreint à 1,5 fois plus de jours de service que le soldat n'est plus d'actualité. Naturellement, la charge physique de certaines tâches dévolues au civiliste n'est pas comparable à celle d'un grenadier de char. Cependant, un infirmier des services sanitaires de l'armée a-t-il une charge plus as-

treignante que le service de 50 heures par semaine chez un paysan de montagne ? L'armée ne devrait-elle pas adapter le facteur selon l'incorporation ou la fonction ? L'avenir appartient au facteur 1,0.

Des points de crédits sont attribués à des étudiants de l'Université de Saint-Gall qui suivent des enseignements d'état-major de l'armée. Une affectation de service civil n'a pas qualité de stage pour beaucoup de grandes écoles. L'organe d'exécution n'autoriserait pas une affectation si il sait qu'elle remplit également le rôle de stage. Est-ce qu'un service d'utilité publique est d'utilité publique seulement s'il ne rend pas service à celui qui l'effectue ? Ne devrait-on pas mettre simplement le profit pour la communauté au premier plan et considérer chaque profit supplémentaire – par exemple la formation – comme étant le bienvenu ?

Si le service civil est volontaire ou non selon la loi est finalement secondaire. Il mérite le respect. Et les civilistes méritent un traitement politique correct. Nous l'exigeons.

Devenez membre !

CIVIVA soutient le maintien et le développement du service civil.

CIVIVA soutient de bonnes conditions d'engagements pour les civilistes.

CIVIVA met en lien toutes les forces qui soutiennent le service civil.

CIVIVA est soutenu par un large éventail politique – car le service civil est une question qui concerne tout le monde.

Toutes les organisations, établissements et personnes privées qui souhaitent soutenir le service civil sont bienvenus en tant que membres de CIVIVA.

Plus d'informations: www.civiva.ch
Contact: CIVIVA, Centre pour l'action non-violente, rue de Genève 52, 1004 Lausanne, Mail: secretariat@civiva.ch
Compte de dons: CCP 85-594763-0



Contact

Lausanne: CIVIVA, Centre pour l'action non-violente, rue de Genève 52, 1004 Lausanne; Tél. 076 615 77 73; Site internet: www.non-violence.ch

Bellinzona: Centro per la non-violenza della Svizzera italiana (CNSI), Vicolo Von Mentlen 1, Casella postale 1303, 6501 Bellinzona; Tél. 091 825 45 77; www.nonviolenza.ch; Mail: info@nonviolenza.ch

Zürich: zivildienst.ch; Gartenhofstrasse 7, 8036 Zürich; www.zivildienst.ch; Tél. 044 450 37 37 (Lundi-Vendredi 14-18h); Mail: beratungsstelle@zivildienst.ch;

Berne: Daniel Costantino, Haslerstrasse 21, 3008 Bern; www.armymuffel.ch; Tél. 077 459 49 36; Mail: info@armymuffel.ch

Bâle: Consulats chez Bruno (061 815 82 42 / 061 411 26 19) et Piet (079 563 04 44)

Impressum

«Le Monde Civil» numéro de juin 2013; 11ème édition; paraît 4 fois/an

Abonnement annuel Fr. 25.- Pour les membres de CIVIVA, de l'ASC et de zivildienst.ch l'abonnement est inclus dans la cotisation. Paiement de l'abonnement : CCP 85-594763-0, mention «Abo»

Editeur: CIVIVA, Case postale 9777, 8004 Zurich

Distribution: Le Monde Civil, Zurich, redaction@civiva.ch

Rédaction: Samuel Steiner, Jérémie Juvet, Lukas Leuzinger, Piet Dörflinger, Alois Vontobel

Contributions: Nicolas Zogg
Traduction: François Mercier, Gérard Duc, Gaëtan Morel, Jérôme Strobel

Tirage: 2000 ex.

Impression: Ropress, Zürich. Imprimé avec de l'énergie provenant de sources renouvelables et sans incidence sur le climat

surer non seulement qu'on fait bien les choses, mais aussi qu'on fait les choses qui sont justes. Et ceci est plus facile quand il y a de temps à autre un changement. L'organe d'exécution a besoin d'une nouvelle impulsion.

Est-ce que vos réflexions personnelles sont aussi entrées en ligne de compte ?

Oui. Je préfère concevoir et créer qu'administrer. Et pourtant, plus une organisation devient grande, plus il y a de tâches administratives. J'ai pu dessiner le service civil sur une page blanche. Aujourd'hui, nous ne sommes plus des pionniers mais nous tâchons de répondre à toutes les questions d'exécution qui touchent à des centaines de détails.

Quels sont les plus grands défis qui attendent votre successeur ?

Il y a un tas de défis, mais le plus difficile concerne l'intégration du service civil aux offices cantonaux de la protection de la population. Le Conseil fédéral propose dans un rapport d'examiner comment un tel encastrement peut être mis en œuvre (ndlr : LMC 04/12). Jusqu'au dernier moment, nous avons tâché de changer cette formulation, mais cela ne changera rien dans les faits.

Comment expliquer ceci ?

Nous manquons de partenaires. Nous ne sommes pas soutenus par la politique de sécurité même si le service civil est législativement une part de la politique de sécurité. Le rôle que doit exercer le service civil n'est pas clair. Si les cantons disent désormais : « Nous avons besoin de ces civilistes parce qu'ils conviennent bien à nos besoins pour la protection de la population et pour la protection civile. », alors il s'agit d'une option que nous devons examiner. Nous ne devons pas nous avancer aveuglément dans une position de rejet.

Quelles sont les chances que la proposition de ce rapport soit mise en œuvre ?

Je ne sais pas.

Dans le passé, avez-vous manqué d'aliés ?

On a entrepris plus que cela ne se sait. Le problème d'aujourd'hui est autre – et nous l'avons longtemps sous-estimé : L'introduction de la preuve par l'acte a nui au service civil. Avec l'abolition de l'examen de conscience, il est vrai que nous avons pu offrir une bonne et simple solution à de nombreux jeunes hommes. En conjugaison à cela, la rumeur s'est développée au niveau politique que le service civil met en danger les effectifs de l'armée.

Avec raison ?

Il suffit de jeter un œil au projet de réforme de l'armée pour remarquer que cette crainte est infondée. L'armée est confrontée au défi de maintenir des effectifs réduits – elle en a trop. Malgré cela, on entend ce reproche de manière récurrente.



« Je préfère concevoir et créer qu'administrer », dit Samuel Werenfels. Bild: ZIVI

Est-ce que le service civil devrait avoir plus de poids politique ?

Ça rendrait les choses plus faciles pour nous. Mais : Qui a en fin de compte le pouvoir de définition sur le service civil ? Le service civil était et reste un service de remplacement. A-t-on réellement besoin de poids politique ? Avons-nous le droit de poursuivre nos propres intentions au sujet du service civil ? Formulées ainsi, ces questions n'ont jamais été discutées.

« La preuve par l'acte a nui au service civil »

Il y a 3 ans, CIVIVA a été fondée comme organisation faitière du service civil. Comment jugez-vous le travail de la fédération ?

Pour nous, c'est important d'avoir quelqu'un qui nous renvoie une image de nous-mêmes. Nos clients ne sont pas très organisés. Avec CIVIVA, nous pouvons discuter de nouvelles idées et du futur. Le problème de la fédération, c'est d'avoir trop peu de soutiens. Je serais heureux si un partenaire plus grand et plus fort était assis de l'autre côté de la table. C'est pourquoi CIVIVA a encore du chemin devant elle.

Comment voyez-vous le futur du service civil ?

Le futur est relativement ouvert. À l'heure de ma démission, je souhaite que le service civil soit pris au sérieux dans les discussions et participer aux discussions concer-

nant son futur. Comme citoyen d'une démocratie, je souhaite que les différentes forces puissent discuter ensemble et que nous évitions que les uns décident pour les autres. Comme employé de l'administration fédérale, je souhaite que les différentes forces soient coordonnées et ne se concurrencent pas mutuellement. J'espère que nous vaincrons la position de rejet que nous observons depuis l'introduction de la preuve par l'acte. Nous avons besoin de partenaires pour pouvoir créer et mettre en œuvre ensemble un futur qui ait du sens.

À l'avenir, croyez-vous qu'une telle collaboration sera possible ?

Oui. Je suis intimement convaincu que le service civil a tellement de sens qu'on ne pourra pas échapper à lui et à son futur, si l'on conserve un esprit constructif.

Est-ce que l'organe d'exécution sera valorisé et deviendra un jour un office fédéral ?

Ce serait magnifique.

Mais irréaliste...

Jusqu'ici, aucune décision n'a été prise. La question est juste de savoir quand il faudra la prendre.

À quoi va ressembler votre futur personnel ?

Je ne l'ai pas planifié en détails. J'aimerais travailler plus avec mes mains.

Question au Docteur Civiva

Je viens d'être admis au service civil. À l'automne, je commence des études pour 4 ans. J'ai lu que dans les 3 ans après l'admission, une affectation longue de six mois était exigée. Cela n'est malheureusement pas compatible avec mes études. En même temps, j'ai peur qu'en remettant à plus tard cette affectation longue, je ne puisse pas trouver de place. Que puis-je faire?

Les exigences relatives à la planification des affectations sont malheureusement formulées de manière très rigide, à la fois pour vous et pour les autorités, qui ont besoin de surveiller leur mise en œuvre. Pour éviter les conflits insolubles entre votre obligation de servir, votre école et vos autres obligations, une planification la plus précoce et complète possible est donc essentielle. L'idéal est de faire autant que possible, le plus tôt possible. La période d'affectation longue devrait idéalement être placée au moment où vous n'êtes pas pressé par le temps. En ce qui vous concerne, il reste cependant moins de six mois avant le début de vos études.

Il y a toutefois une solution: l'affectation longue peut être divisée en deux parties. Les deux tranches peuvent être de longueur différente. La partie la plus courte doit durer au moins 26 jours et les deux affectations doivent s'étaler au maximum sur deux années qui se suivent. Je vous recommande de faire la partie la plus longue avant le début de vos cours.

Vous pourrez ensuite effectuer le solde l'année prochaine pendant les vacances. Quant aux jours de service civil qu'il vous reste en dehors de cette affectation longue, vous avez la possibilité de les effectuer après vos études. Il est cependant vivement conseillé de réaliser des petites affectations également pendant vos études. De cette façon, vous évitez de devoir payer les taxes militaires et disposez d'un petit revenu pour les vacances.

Piet Dörflinger

Plus des informations sur le service civil:
<http://www.zivi.admin.ch>

Echange culturel au bord de la mare

Avec des volontaires venus de toute l'Europe, Marco Gerber participe à la création d'espaces vitaux pour les animaux. Il apprend non seulement beaucoup sur la biodiversité mais également sur les autres cultures.

«Avant j'aurais pris cela pour un simple éboulis.» Marco Gerber montre une mare à la lisière du bois. L'eau est stagnante et à côté s'entassent des tas de terre. Depuis, il a appris que cette mare est tout autre qu'un éboulis. «C'est un biotope», explique-t-il. «Pour beaucoup d'espèces animales, c'est un espace vital idéal. Notamment pour les grenouilles.»

Cet espace vital est l'un des ouvrages qu'un groupe de volontaires de toute l'Europe a créé dans le cadre d'un projet du service Civil international (SCI) sous la supervision de Marco. Pendant trois semaines ils creusent des trous, scient des branches et construisent de petites cabanes à oiseaux. Dans leur tâche, ils sont soutenus par un paysan, Hansruedi Schlegel, qui accueille de façon permanente des volontaires du SCI chez lui et leur apprend les façons d'encourager la biodiversité. Dans ce domaine, l'eau joue un rôle important, comme l'explique Marco : «Seulement 0.4% de la surface de la Suisse est recouverte d'eau, mais 86% des espèces animales et végétales y vivent.»

Changement bienvenu

Pour Marco, qui travaille à Zurich comme créateur de logiciels, l'affectation en plein air est un changement bienvenu. «Cela fait du bien de quitter le bureau pour quelques semaines et de travailler dehors», déclare-t-il. Jusqu'à présent, il a effectué toutes ses affectations de service civil dans le domaine de la protection de l'environnement.

Le forum mondial de Davos a conduit le jeune homme de 29 ans à choisir la voie du service civil. Après l'école de recrue, il aurait dû effectuer son cours de répétition afin d'assurer la sécurité lors des rencontres annuelles de Davos. Une activité en opposition avec ses convictions. «J'ai un problème avec ce type d'activité où le service public finance une cause privée.» Cet événement a donné à Marco l'impulsion afin de faire sa démarche au service civil.

Le chantier d'Ulmiz dans le canton de Zurich est sa troisième affectation. Comme chef de groupe, il coordonne les travaux et assure la liaison entre le SCI, le paysan et le groupe de volontaires. Le projet est l'un des quelques 1000 chantiers que le SCI organise chaque année, dont 20 à 25 en Suisse. Dans la moitié environ des chantiers, un civiliste



Les volontaires creusent des trous, scient des branches et construisent de petites cabanes à oiseaux. Photo: Hansruedi Schlegel

œuvre en qualité de chef de groupe. Le spectre des domaines d'engagement va de la protection de l'environnement au secteur de l'accueil aux requérants d'asile.

Le groupe de volontaires placé sous la responsabilité de Marco se compose de cinq personnes. Elles viennent de Croatie, de Pologne, de Finlande, d'Allemagne et d'Italie. La collaboration avec des gens de cultures différentes offre toujours des surprises, reconnaît Marco. «Je ne savais pas, par exemple, que la Pologne ne connaît pas les trois repas, matin, midi et soir, comme chez nous. Au lieu de cela, ils mangent deux fois le soir.» Marco ne voit cependant pas en premier lieu ces différences comme une agression à nos habitudes, mais avant tout comme source d'inspiration. «L'échange culturel enrichit énormément», affirme-t-il. «La collaboration avec des gens d'autres pays encourage la tolérance.»

Marco retient encore un élément de ses affectations : «J'ai été soutenu dans ma conviction que des personnes sont disposées à s'engager volontairement pour quelque chose qui a du sens.» Il est convaincu que l'Etat devrait l'encourager plus fortement. Il s'engage depuis longtemps déjà pour l'introduction d'un revenu de base sans condition. Pour qu'à l'avenir, encore plus de gens creusent des mares et créent ainsi des espaces vitaux pour les grenouilles.

Lukas Leuzinger

Brèves

Un nouveau chef pour l'organe d'exécution

L'organe d'exécution du service civil a un nouveau chef : comme l'a annoncé le Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche (DEFR), Christophe Hartmann succèdera à Samuel Werenfels dès le 1er août. Christophe Hartmann possède une expérience approfondie du domaine humanitaire. Il a été actif dans différentes œuvres d'entraide pour l'asile et pour les réfugiés. Depuis 1996, il travaille pour le Comité International de la Croix-Rouge. Récemment, le quarantenaire a dirigé la délégation du CICR de la capitale kirghize Bichkek. Christophe Hartmann a étudié le droit à l'université de Zurich et il possède en outre le diplôme International and European Security de l'université de Genève.

En janvier dernier, il a été rendu public que Samuel Werenfels quitterait ses fonctions dans le courant de l'été. Il a été à la tête de l'organe d'exécution pendant 17 ans. (red)

Brèves

CIVIVA est membre du BEOC

Depuis la fin 2012, CIVIVA est membre du Bureau Européen de l'Objection de Conscience (BEOC). Le BEOC a été fondé en 1979 et réunit des organisations de toute l'Europe qui militent pour le droit au refus du service militaire pour des raisons de conscience. Le bureau jouit du statut d'observateur au Conseil de l'Europe et rédige chaque année un rapport au commissaire des droits de l'homme sur la situation des objecteurs de conscience dans les pays membres, y compris la Suisse. En outre, le BEOC s'engage pour le droit à l'objection de conscience auprès de l'Union européenne ainsi que de la Cour européenne des droits de l'homme à Strasbourg (CEDH). La CEDH a condamné la Suisse en 2009 parce qu'elle est l'unique Etat membre à percevoir une taxe d'exemption de l'obligation de servir. Pour ses rapports et son travail d'information, le BEOC utilise les informations fournies par ses organisations membres. En Suisse, CIVIVA est désormais membre aux côtés de zivildienst.ch. (red)

Brèves

Réhabilitation des objecteurs de conscience

Chaque année le 15 mai, un hommage aux objecteurs de conscience a lieu dans de nombreux pays. L'association zivildienst.ch marque le coup cette année et a lancé ce jour là son action pour la réhabilitation des objecteurs en Suisse. Le site <http://www.15-mai.ch> permet de récolter des signatures qui viendront soutenir une lettre ouverte au Conseil fédéral.

C'est la première étape nécessaire pour établir la vérité aux yeux de tous. Il s'agit de réhabiliter les objecteurs qui ont souffert de ce chapitre obscur de notre histoire et d'obtenir des excuses officielles. En effet, avant l'entrée en vigueur du service civil en 1996, la décision de ne pas faire de service militaire était lourde de conséquences. Des mesures abjectes et désastreuses comme les peines de prison, l'interdiction de se marier, l'interdiction d'exercer certains métiers ou même l'internement psychiatrique ont bel et bien existé. La récolte de signatures se poursuit jusqu'au 15 août. (red)

Nouvelles de l'Organe d'exécution du service civil (ZIVI)**Là-haut sur la montagne...**

Dans le contexte de l'ouverture du service civil à de nouvelles activités, des affectations pilotes dans l'économie alpestre seront possibles cet été. D'ici à 2015, l'organe d'exécution veut proposer des places pour environ 30 000 jours de service par an.



Un civiliste fait les foin à l'alpage.. Photo: ZIVI

Pour faire son service civil à l'alpage, il faut être prêt à retrousser ses manches. Il s'agit d'entretenir les pâturages : lutter contre l'embroussaillage, dégager les morceaux de bois et les pierres, faire les foin... Dans le cadre d'un essai pilote, l'organe d'exécution propose désormais des cahiers

des charges dans l'économie alpestre. Pour l'instant, les affectations sont rattachées au domaine d'activité « Protection de la nature et de l'environnement ». A partir de 2014, des paiements directs seront vraisemblablement attribués aux exploitations d'alpage pour les surfaces de promotion de la biodiversité. Il sera alors possible d'y faire des affectations dans le domaine d'activité « Agriculture ».

Plus des possibilités d'affectation

La fabrication du fromage restera néanmoins hors du champ d'activité des civilistes. Même si, selon Anita Langenegger, chef du projet Economie alpestre, elle pourrait en faire partie à long terme. Si l'Office fédéral de l'environnement définissait l'alpage comme un élément de paysage digne en soi de conservation, les possibilités d'affectation seraient nettement élargies. Aujourd'hui déjà, Mme Langenegger teste des affectations particulières à l'alpage, notamment dans la protection des troupeaux,



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Vollzugsstelle für den Zivildienst ZIVI
Organe d'exécution du service civil ZIVI
Organo d'esecuzione del servizio civile ZIVI

l'entretien des canaux d'irrigation ou l'arrachage de vieux fils de fer barbelés auxquels les bêtes pourraient se blesser.

Un objectif ambitieux

Cette spécialiste en sciences naturelles de l'environnement s'est fixé un objectif ambitieux : être à même de proposer 600 places d'affectation d'ici à 2015. L'économie alpestre faisant partie du programme prioritaire « Protection de la nature et de l'environnement », les civilistes peuvent déjà accomplir leur affectation longue à l'alpage. L'été à l'alpage étant trop court, il faut interrompre l'affectation longue et la faire sur deux étés successifs.

Les cantons, les organisations de protection de la nature et les exploitants d'alpage se sont tous montrés très ouverts. Mme Langenegger a donc bon espoir d'atteindre son objectif. Et ensuite ? Elle rit : « J'ai trois ans pour dénicher le plus bel alpage... Ensuite, ce sera mon tour d'y passer un été ! » (ZIVI)

Secrétariat en Suisse romande

Panorama des activités et initiatives en Suisse Romande

Si CIVIVA souhaite coordonner les forces en faveur du service civil sur le plan national, elle doit d'abord constater que le Suisse romande constitue un bassin rempli de ressources riches et variées dont le potentiel laisse présager le meilleur à venir – Etat des lieux :

En plus de fournir une assistance aux soldats rencontrant des problèmes avec l'armée, la permanence du Groupe pour une Suisse Sans Armée (www.GSSA.ch), animée de longue date par Christophe Barbey, fournit une aide précieuse aux civilistes qui la consultent. « Environ 1/5ème des demandes que je reçois proviennent de civilistes qui souhaitent de l'aide pour la procédure d'admission, mieux répartir leurs périodes d'affectation ou qui se soucient de leurs allocations pour perte de gains ». Les civilistes rencontrant des soucis peuvent bénéficier d'un savoir-faire et d'une expérience juridique judicieuse.

Du côté de Lausanne, le Centre pour l'Action non-violente (www.non-violence.ch) est un observateur privilégié du service civil. Depuis sa création, le CENAC soutient les mouvements pacifistes au sens large, dispense des formations et effectue un travail consciencieux d'archivage des ressources liées à ce sujet. Suivant de près les évolutions du service civil, il est l'acteur-clé concernant

l'information liée au service civil.

Un service citoyen volontaire

Toujours en Romandie, un « groupe indépendant de réflexion pour un service citoyen » (www.service-citoyen.ch), convaincu que personne ne devrait être forcé à s'engager pour la collectivité, esquisse les contours d'un service citoyen volontaire mais attractif pour tous et toutes. La section genevoise des jeunes libéraux-radicaux quant à elle, croit en l'élargissement de l'obligation générale de servir à tous et à toutes et souhaite la création d'un service citoyen différent : Celui-ci engloberait la possibilité de servir au choix à l'armée ou au service civil. Les jeunes PLR aimeraient à terme lancer une initiative populaire pour promouvoir ce modèle.

Enfin, il faut relever le succès de l'initiative de la députée Sandrine Bavaud (Les Verts) au Grand conseil vaudois. Proposant d'ouvrir le service civil actuel aux femmes

sur une base volontaire, l'initiative en soi amorce un débat nécessaire sur la discrimination des femmes dans l'engagement citoyen et sur la question du volontariat.

CIVIVA se réjouit d'une telle effervescence et l'antenne romande appuiera toutes les initiatives prometteuses indispensables à une réflexion sur le futur d'un service civil de qualité.

Jérémie Juvet, responsable de la Suisse Romande
Contact: secretariat@civiva.ch

CIVIVA en Suisse Romande

Toujours plus des membres

L'antenne romande de CIVIVA se développe. Les membres de l'ancienne Permanence du Service Civil de Genève (PSC) affirment leur soutien et adhèrent peu à peu à la fédération. Et une action va bientôt débiter pour encourager les établissements d'affectation romands à rejoindre eux-aussi CIVIVA.

Association Suisse des Civilistes (ASC)

L'Autriche montre l'exemple, imitons-les!

Il y a quelque temps, je critiquais ici la mauvaise habitude avec laquelle certains parlementaires de droite, en particulier des femmes, demandaient sans gêne des mesures pour diminuer l'attractivité du service civil. La motion de la conseillère nationale Eichenberger (PDC), qui avait pour but de rendre «équitable» la durée du service civil en l'augmentant de 1.5 à 1.8 fois la durée du service militaire, n'a heureusement pas été retenue par le Conseil Fédéral dans la révision de l'ordonnance sur le service civil.

D'autres motions, dont le contenu révélait parfois crûment le manque de connaissance de l'auteur sur le sens et le but du service civil, ont malheureusement été suivies. C'est ainsi que, entre autres, le formulaire de demande d'admission a été retiré de l'internet, les possibilités d'affectation ont été réduites à deux domaines d'activités et les

indemnités pour le logement et l'alimentation ont été réduites drastiquement.

Rendre le service civil plus attractif

Alors que nos politiciens/ennes se cassent la tête pour rendre le service civil le moins attractif possible, notre voisin, l'Autriche, a choisi une autre voie. Là-bas, la Ministre de l'intérieur, Mme Mikl-Leitner, et le Ministre des affaires sociales, M. Hundstorfer, ont présenté un paquet de mesures visant l'«attractivité» du service civil. Dans celui-ci, il est dorénavant prévu que les formations pour le service civil ne soient pas seulement proposées dans le domaine des secours et qu'ainsi les civilistes puissent garder plus qu'une «simple» expérience de leur affectation. En faisant cela, les autorités compétentes pensent pouvoir rallier plus d'hommes aux professions sociales. De même, l'année de service social volontaire peut



être entièrement considérée comme un service civil ordinaire. L'indemnité pour l'alimentation des civilistes, qui se montait en 2005 à 6 euros par jour seulement, a déjà été plus que doublée et mise au niveau de l'indemnité des frais d'alimentation des soldats. Depuis lors, les établissements d'affectation offrent aussi souvent le repas. Seule ombre au tableau: les femmes ne peuvent toujours pas effectuer de service civil.

Tout ce qui brille n'est pas or, même en Autriche où il est pourtant possible de faire du service civil depuis 1975 déjà. Néanmoins, le fait qu'il soit possible de s'engager dans une autre direction, c'est-à-dire pour augmenter l'attrait et la réputation du service civil, devrait nous donner à tous du courage.

Alois Vontobel, membre du comité

Plus d'informations: www.civil.ch
Contact: info@civil.ch